

Décidée par l'Etat pour rationaliser les contrôles douaniers dans 13 petits aéroports français, la disparition des points de passages frontaliers inquiète les élus locaux. Le monde de l'aviation, lui, redoute de perdre une clientèle d'affaires internationale. En Franche-Comté, 2 aérodromes sont concernés : celui de Besançon-la-Vèze, et celui de Courcelles-lès-Montbéliard, dans le [DEPARTEMENT DU DOUBS](#) / T : 03.81.25.81.25. Concrètement, si un pilote arrive de Moscou ou de Londres, il n'aura plus le droit de se poser dans l'un de ces aérodromes. Les Suisses, qui sont dans l'espace Schengen, ne sont pas concernés.

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)